



Partage des bien - différence de niveau de vie

Par **Jeannette92**, le **21/11/2011** à **21:54**

Bonjour, Mon mari et moi avons pris la décision de divorcer récemment. Nous sommes mariés sans contrat de mariage depuis 2006. Il est propriétaire de son entreprise (date de création antérieure au mariage), nous avons acheté ensemble une maison en Bretagne en 2005 (résidence principale). Je loue par ailleurs un appartement (qui me sert de logement seulement la semaine pour travailler à Paris). Ma question se pose de savoir ce que l'on va partager et sur quelle base de droit? Par ailleurs, mon mari a un salaire de 6500€ par mois et moi 1700€. Pensez-vous que je puisse bénéficier d'une allocation compensatoire pour ma perte de niveau de vie? Cordialement.